

15 juil 2022 -19:16

Appartient à [Conseil des ministres du 15 juillet 2022](#)

Participation à l'achat européen de médicaments contre la variole du singe

Sur proposition du ministre de la Santé publique Frank Vandenbroucke, le Conseil des ministres a marqué son accord sur la participation à l'achat conjoint, par l'intermédiaire de la Commission européenne, d'un médicament pouvant être utilisé pour le traitement de la variole du singe.

Une épidémie de variole du singe sévit actuellement dans des régions du monde où le virus n'est pas endémique. La Belgique a la possibilité, par l'intermédiaire de la Commission européenne, de participer à un achat conjoint du Tecovirimat, un antiviral oral destiné au traitement de la variole, de la vaccine et de la variole du singe. Il peut également être utilisé pour traiter les effets secondaires résultant de la vaccination contre la variole.

Un groupe d'experts a émis une recommandation pour l'achat de 1 000 traitements de tecovirimat, en tenant compte des éléments suivants :

- le statut réglementaire du médicament
- la situation épidémiologique
- la procédure d'achat
- la conservation
- le large spectre d'activité et la complémentarité au stock stratégique

Publié par SPF Chancellerie du Premier Ministre - Direction générale Communication externe

Frank Vandenbroucke, Vice-Premier ministre et ministre des Affaires sociales et de la Santé publique
Rue de la Loi, 23
1000 Bruxelles
Belgique
<https://vandenbroucke.belgium.be>
info@vandenbroucke.fed.be

France Dammel
Porte-parole (FR)
+32 494 50 88 98
france.dammel@vandenbroucke.fed.be

Arne Brinckman
Porte-parole (NL)
+32 476 28 83 13
arne.brinckman@vandenbroucke.fed.be

Jan Eyckmans
Porte-parole (NL)
+32 495 25 47 24
jan.eyckmans@vandenbroucke.fed.be